

Commune de NOUAN LE FUZELIER (Loir-et-Cher)

CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Séance du MERCREDI 02 JUIN 2010 à 19h00

Session extraordinaire

Délégation de Service Public en la forme simplifiée selon le mode de la concession pour la gestion et l'exploitation du Camping de la Grande Sologne.

<u>Présents :</u>	15	Le deux juin deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ , Maire. <u>Présents :</u> Mrs Alain VILLANNEAU , Mme Simonne VANNEAU , Mrs Martial GICQUEL , Nicolas PÂQUET , M. Jacky DEGENEVE , Mrs Jean MAUPIN , Guy DUBOIS , Jean-Louis ROCHUT , Manuel RODRIGUES , Jean-Claude PARISOT , Mme Chantal BRISSET , Mrs Dominique DELAUNAY , Yves ROUSSEAU et Jean-Marie DEPOND <u>Pouvoirs :</u> M. Jacques DE POIX a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ M. Vincent FINOUX a donné pouvoir à M. Martial GICQUEL Mme Christine FABRE a donné pouvoir à M. Guy DUBOIS Mme Marie-Florence SOYER a donné pouvoir à M. Alain VILLANNEAU
<u>Absents :</u>	4	
<u>Procurations :</u>	4	
<u>Votants :</u>	19	
<u>Convocation & Affichage : le 28/ 05 / 2010.</u>		

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Mme Chantal BRISSET a été désignée secrétaire.

1. MOTIVATION DU CARACTERE D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la déchéance de la Délégation de Service Public signée en 2005 avec M. CASTAN, gérant de la Société « Les Clédelles », pour la gestion du Camping de la Grande Sologne.

Il conviendra donc de relancer une Délégation de Service Public qui, compte tenu des textes en vigueur nécessiterait un délai d'environ 5 à 6 mois.

Afin de permettre l'ouverture du camping dès juillet pour la saison 2010, il peut être fait application d'une Délégation de Service Public simplifiée d'une durée de 3 mois.

Une délibération de principe sur cette délégation doit être adoptée par l'assemblée délibérante avant le lancement de la consultation.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire a décidé de convoquer en urgence le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal.

2. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN LA FORME SIMPLIFIEE SELON LE MODE DE LA CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CAMPING DE LA GRANDE SOLOGNE.

D'une capacité de 180 emplacements, le camping municipal de la Grande Sologne à Nouan-le-Fuzelier s'étend sur une superficie de 9ha 03a 40ca, dont 6a 50ca réservés au court de tennis.

Il est actuellement classé en catégorie 3 étoiles par un arrêté préfectoral du 12 septembre 1995.

Le camping est géré par voie de convention de Délégation de Service Public depuis le 1er avril 1993. En raison des manquements du dernier délégataire, le Conseil Municipal a prononcé la déchéance de la délégation signée en 2005.

L'urgence aujourd'hui consiste à assurer l'ouverture du camping pour la saison 2010.

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure de Délégation de Service Public **en la forme simplifiée** afin de confier la gestion et l'exploitation de cet ensemble, par concession, à un délégataire, pour une durée de 3 mois (de juillet à septembre).

Cette procédure se déroule ainsi :

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure de délégation de service public **en la forme simplifiée** afin de confier la gestion et l'exploitation de cet ensemble, par concession, à un délégataire pour une durée de 3 mois (de juillet à septembre).

Cette procédure se déroule ainsi :

- Une publicité dans un journal d'annonces légales durant 15 jours, permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes pour lesquelles les garanties professionnelles des sociétés candidates à la gestion déléguée sont appréciées.
- Négociation, par le Maire, des offres présentées,
- Choix du délégataire par le Maire,
- Approbation du Conseil Municipal du choix du délégataire effectué par le Maire.

Parallèlement une consultation sera lancée afin de permettre la signature d'une Délégation de Service Public en la **forme normale**, selon le mode de concession et d'une durée de 6 à 8 ans.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le recours à la Délégation de Service Public **en la forme simplifiée** pour la gestion et l'exploitation du Camping de la Grande Sologne pour les mois de Juillet, Août et Septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le recours à la Délégation de Service Public en la forme simplifiée pour la gestion et l'exploitation du Camping de la Grande Sologne pour les mois de Juillet, Août et Septembre 2010, et autorise le Maire, ou un Adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer toute pièce afférente.

La séance est levée à 19h25